

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 9 février 2018

Le neuf février deux mille dix-huit à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 5 février 2018

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques

Absent excusé : ESQUENET Christophe

Absente pour indisponibilité : GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance :

Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2018 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibération sollicitant le Conseil départemental dans le cadre du fonds risque et érosion exceptionnels (FREE) suite aux intempéries du 3 et 4 janvier 2018.
- Questions, courriers et informations divers

I. Délibération sollicitant le Conseil départemental dans le cadre du fonds risque et érosion exceptionnels (FREE) suite aux intempéries du 3 et 4 janvier 2018 (Délibération N°1)

Monsieur le Maire rappelle les dégâts sur la voirie communale suite aux intempéries des 3 et 4 janvier 2018. Ces dégâts ont été estimés par a 14 935 € HT soit 17 922 € TTC. Il convient de solliciter une aide financière du Département au titre de la subvention dans le cadre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **APPROUVE** le montant des travaux estimés à 14 935 € HT soit 17 922 € TTC
- **SOLLICITE** l'aide financière au titre du FREE auprès du Département

II. Questions, courriers et informations divers

a) Délibération sollicitant l'Etat pour la dotation de solidarité (Délibération N°2)

Monsieur le Maire rappelle les dégâts sur la voirie communale suite aux intempéries des 3 et 4 janvier 2018. Ces dégâts ont été estimés par a 14 935 € HT soit 17 922 € TTC. Il convient de solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **APPROUVE** le montant des travaux estimés à 14 935 € HT soit 17 922 € TTC (autofinancement)
- **SOLLICITE** l'aide financière au titre de la dotation de solidarité auprès du l'Etat

b) Délibération devis route des Tours Montmayeur suite aux intempéries du 3 et 4 janvier 2018 (Délibération n°3)

Le Maire indique avoir reçu 2 devis pour la reprise de voirie « route des Tours Montmayeur » suite aux intempéries du 3 et 4 janvier 2018.

Les devis sont les suivants :

- SERTPR : 22 828.50 € HT
- Entreprise FORESTIER : 10 950 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** les devis de l'entreprise FORESTIER à hauteur de 10 950€ HT (soit 13 140€ TTC).
- **Autorise** le Maire à signer les devis
- **Sollicite** des demandes de subvention auprès du Département au titre du FREE et de l'Etat au titre de la dotation de solidarité

c) Demande de subvention REGION – salle polyvalente (Délibération N°4)

Au titre du dispositif « Ruralité » le Maire indique que la commune peut solliciter la Région dans le projet de la réhabilitation de la salle polyvalente.

Le montant des travaux est estimé à 23 066.47 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Sollicite** une demande de subvention auprès de la Région au titre du dispositif « Ruralité » à hauteur de 50 % du montant des travaux un montant de subvention de 11 533€ HT.
- **Autorise** le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention

d) Veillées de Belledonne

Pour 2018 la commune est inscrite dans le programme des « veillées de Belledonne ».

Les modalités d'organisation restent à définir.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 22 mars 2018 à 20h00.

La réunion préparatoire du conseil municipal est fixée au mercredi 7 mars 2018 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21H45.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

